

M. Gérard SIMON

« Garp », Président de l'A2CO



Lyon, le 6 janvier 2021

**Mme Alix HIRT-HAUSER
M. Michaël HIRT
M. Michel BECKER**

Chers tous,

Recevez tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette année nouvelle !

Depuis sa création en 2003 et en particulier depuis que j'en suis le président, l'A2CO a toujours poursuivi le même but : celui de voir le jeu se poursuivre dans l'esprit qui fut le sien dès son origine, pour ses participants.

Ainsi que je vous l'indiquais dans mon courrier du 26 mai 2019, un sondage réalisé à l'époque auprès de nos membres a montré leur refus de voir ouverte l'enveloppe des solutions. Je conserverai donc la position qui reflétait alors leurs attentes :

- 1) Voir M. Becker conserver la garde du lot, pour autant que la statuette reste promise à son inventeur, qui sera libre de l'échanger moyennant compensation.
- 2) Voir la famille de Max conserver le secret de ses écrits qu'ils détiendraient encore.

Ces deux points sont pour nous les seuls garants de la bonne poursuite du jeu et les seuls capables d'assurer la tranquillité de chacun, en dépit des écarts de cas isolés qui existeront toujours (quoiqu'on fasse).

Qu'un juge ordonne une vérification des solutions par huissier me semble hautement improbable, ceci pour de multiples raisons exposées dans nos conclusions déposées en Avignon, notamment le caractère « indéterminé » d'une telle demande, soulevé par le T.I. de Versailles le 28 février 2018.

De surcroît, si quelqu'un était désigné pour cette action, il devrait se montrer très expert pour identifier la localisation de la cache à un mètre près, exercice bien délicat pour toute personne étrangère à ce type de jeu, comme on peut s'en convaincre à la lecture des solutions des autres chasses de Max. Qu'advierait-il si un inventeur présentait la contremarque postérieurement à un échec de l'huissier ?

Par ailleurs, il me semble certain qu'une vérification « avec succès » n'aurait au plus qu'un effet momentané, le temps que d'autres personnes dérangées (ou les mêmes) reviennent à la charge et propagent de nouvelles rumeurs aussi perturbatrices...

Dans l'affaire qui nous rassemble en Avignon, M. Crolet fait la preuve d'une obsession déraisonnable, qui ne devrait inspirer rien d'autre que notre compassion. Il me semble tout à fait inapproprié de l'associer à quelque tentative de conciliation que ce soit.

Pour votre information, sachez qu'un nombre important de témoins nous/vous ayant apporté leur soutien en Avignon viennent de recevoir une lettre de M. Crolet leur promettant des poursuites immédiates tout en leur proposant de s'abonner à son Blog.

Avec tous mes souhaits de voir la chasse se poursuivre dans l'esprit de camaraderie et de saine compétition qui anime la très grande majorité des chercheurs.

Bien à vous,